

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 2401DP_DEPIERRE_1091
 Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
 Date du repérage : 10/01/2024
 Heure d'arrivée : 09 h 00
 Temps passé sur site : 01 h 30

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :..... **Bouches-du-Rhône**
 Adresse :..... **135 rue d'Endoume, (9)**
 Commune :..... **13007 MARSEILLE**
 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
 **RDC, porte gauche, Lot numéro 9**
 **Section cadastrale H, Parcelle(s) n° 137**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**
 Présence de termites dans le bâtiment
 Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006

Documents fournis:

..... **Néant**
 Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :
 **Habitation (partie privative d'immeuble)**
 **T2 environ 47 m2, Chauffage individuel**
 Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :
 **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**
13007 MARSEILLE (Information au 17/08/2023)
Niveau d'infestation faible
Arrêté préfectoral
Liste des arrêtés
19-juil-01 - Arrêté préfectoral -

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom :..... **Mme DEPIERRE Angélique**
 Adresse :..... **135 rue d'Endoume 13007 MARSEILLE**
 Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
 Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**
 Nom et prénom :..... **Mme DEPIERRE Angélique**
 Adresse :..... **135 rue d'Endoume**
 **13007 MARSEILLE**

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :..... **MALLOR RICHARD**
 Raison sociale et nom de l'entreprise :..... **ATOUT DIAGNOSTIC.COM**
 Adresse :..... **67, cours Mirabeau**
 **13100 AIX EN PROVENCE**
 Numéro SIRET :..... **53856548200014**
 Désignation de la compagnie d'assurance :... **AXA**
 Numéro de police et date de validité :..... **6964391704 - 01/01/2024**
 Certification de compétence **CPDI 4479 V1** délivrée par : **I.Cert**, le **10/02/2023**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

**Rez de chaussée - Entrée,
Rez de chaussée - Dégagement,
Rez de chaussée - Wc,**

**Rez de chaussée - Salle d'eau,
Rez de chaussée - Cuisine,
Rez de chaussée - Séjour,
Rez de chaussée - Chambre**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Rez de chaussée		
Entrée	Sol - parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture > 3m	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 1 - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 2 - B - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 3 - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 4 - D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 5 - A - faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 6 - B - faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 7 - C - faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur 8 - D - faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cuisine	Sol - parquet
Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur 1 - C - faïence		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur 2 - D - faïence		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur 3 - A - Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur 4 - B - Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur 5 - C - Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur 6 - D - Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond - Plâtre et Peinture > 3m		Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre - C - PVC		Absence d'indices d'infestation de termites
Huisserie Fenetre - C - PVC		Absence d'indices d'infestation de termites
Volet - C - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture > 3m	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Fenetre 1 - B - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - B - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Fenetre 2 - B - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre	Sol - parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture > 3m	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Fenetre - B - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

Note 1 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Le Papa

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

**Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire
Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès
Nous nous engageons, lors d'une autre visite, à compléter le diagnostic sur les zones ayant été rendues accessibles**

J. - VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)***

Visite effectuée le **10/01/2024**.

Fait à **AIX EN PROVENCE**, le **11/01/2024**

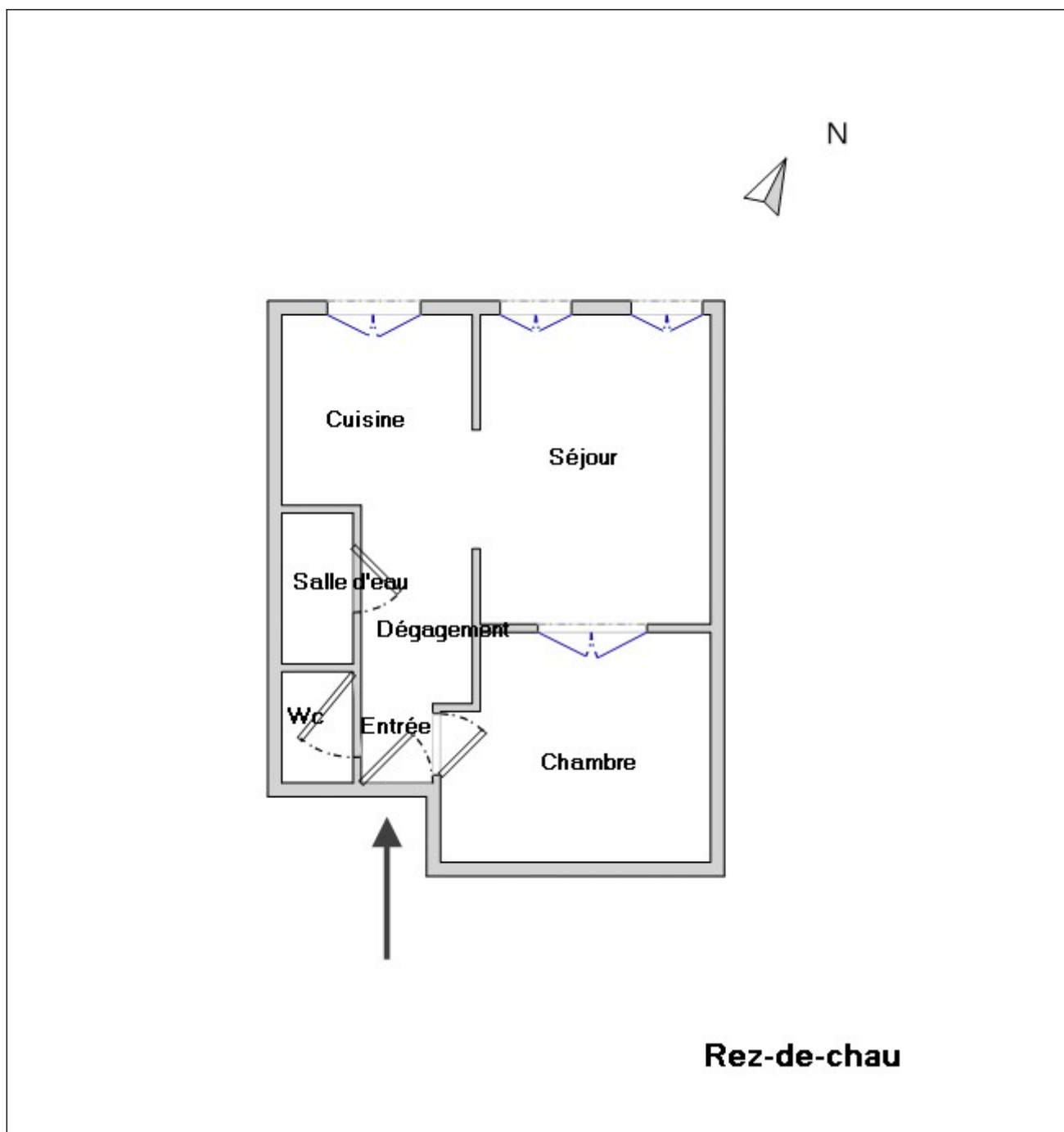
Par : MALLOR RICHARD



Signature du représentant :



Annexe – Croquis de repérage



Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l’honneur

Aucun document n'a été mis en annexe

Votre Agent Général
S TEXIER V NAYEL AS BARRERE
25 PLACE JOFFRE
56400 AURAY
☎ **0297241868**
📠 **02 97 50 84 74**
✉ agence.oceane@axa.fr



Assurance et Banque

N°ORIAS **13 005 395 (VINCENT NAYEL)**
19 007 829 (SYLVAN TEXIER)
Site ORIAS www.orias.fr

SARL **ATOUT DIAGNOSTIC COM**
67 CRSMIRABEAU
13100 AIX EN PROVENCE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **10/08/2017**

Vos références

Contrat
6964391704
Client
1328749604

Date du courrier
02 mars 2023

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
ATOUT DIAGNOSTIC COM

Est titulaire du contrat d'assurance n° **6964391704** ayant pris effet le **10/08/2017**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

- tests d'infiltrométrie
- thermographie
- dossier technique amiante avant et après travaux DTA
- évaluation de surfaces loi CARREZ et loi BOUTIN .
- Attestation de fin de travaux RT2012.

- A L'EXCLUSION DE TOUT AUTRE DIAGNOSTIC ET NOTAMMENT DES ACTIVITES DE CONTROLE SUR CHANTIER HORS D'EAU ET HORS D'AIR, des activités d'études thermiques et d'expertise et conseil en rénovation énergétique notamment.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA Intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 - - **Entreprises régies par le Code des Assurances.** Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261.C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

1/3

Vos références

Contrat
6964391704
Client
1328749604

La présente attestation est valable du **01/01/2023** au **01/01/2024** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Gillaume Boré
Directeur Général Délégué



AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 057 460 R.C.S. PARIS, TVA intracomunitaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 €, 310 499 959 R.C.S. Paris, TVA intracomunitaire n° FR 62 330 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 509, TVA intracomunitaire n° FR 20 775 699 509 • AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes, Siren 302 457 245 • TVA intracomunitaire n° FR 48 302 457 245 • Siège social : 31,3 Terrasse de l'Arche 92727 Nanterre cedex • **Sitephone régies par le Code des Assurances**. Opérations d'assurance exécutées de TVA – art. 261.C CG – sauf pour les garanties portées par

Vos références

Contrat
6964391704
Client
1328749604

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € 722 057 460 R.C.S. PARIS, TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 € 310 499 969 R.C.S Paris, TVA intracommunautaire n° FR 62 350 499 969 • AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurances Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et rapatriement d'urgence Siren 775 699 309, TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurances Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes, Siren 352 457 245 • TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 • Siège social : 213 Terrasse de l'Ancho 92727 Nanterre cedex • **Déclaration faite par le Collège des Assurances**, Opérations d'assurances exemptées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

3/3

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Richard MALLOR, opérateur en diagnostics immobilier au sein de la société **ATOUT DIAGNOSTIC.COM®**, exerçant conformément à l'application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité ;
- Je dispose des compétences requises pour effectuer les diagnostics réglementaires suivants ainsi qu'en atteste les certifications de compétences délivrées par l'organisme I. CERT, Parc EDONIA Rue de la Terre Victoria, 35760 SAINT GREGOIRE, et accrédité par le COPFRAC sous le n° CPDI 4479 Version 001
- Je dispose des moyens appropriés requis par les textes réglementaires
- Ma société a souscrit une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention auprès de l'organisme AXA sous le n° de police 6964391704. Ce contrat est réputé valide jusqu'au 01/01/2024

Fait à Aix en provence,
Le 03/01/2023

Richard MALLOR

Textes réglementaires de référence : Code de la construction et de l'habitation, articles R271-3 et R271-6 ; Décret n°2006-1114 du 5 septembre 2007 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

ATOUT DIAGNOSTIC.COM®

67, cours Mirabeau 13100 AIX EN PROVENCE / 565, avenue du Prado 13008 Marseille / 9A, boulevard de Strasbourg 83000 TOULON
Tél : 04.42.57.16.05 | info@atoutdiagnostic.com | WWW.ATOUTDIAGNOSTIC.COM
N°SIREN : 538565482 | Compagnie d'assurance AXA6964391704



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 4479 Version 005

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur MALLOR Richard

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 18/08/2022 - Date d'expiration : 17/08/2029
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 11/07/2022 - Date d'expiration : 10/07/2029
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 31/08/2022 - Date d'expiration : 30/08/2029
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 10/07/2022 - Date d'expiration : 09/07/2029
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 18/08/2022 - Date d'expiration : 17/08/2029
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 10/02/2023 - Date d'expiration : 09/02/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 13/02/2023.



Annulé du 21 novembre 2006 modifié déterminant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inondation par le plomb des peintures ou des cordons après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Annulé du 25 juillet 2016 déterminant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant de repérage, d'évaluation préliminaire de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification du Anril du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérant de repérage, d'évaluation préliminaire de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Annulé du 21 novembre 2006 déterminant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Annulé du 30 octobre 2006 modifié déterminant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Annulé du 16 octobre 2006 modifié déterminant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attribution de prix en complément de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Annulé du 6 août 2007 modifié déterminant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Annulé du 8 juillet 2008 modifié déterminant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Ou Annulé du 7 juillet 2018 modifié déterminant les critères de certification des personnes de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification Ou Annulé du 24 décembre 2017 déterminant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes

